

A.S.B.L. OASIS
Service d'Intervention Familiale et
Accompagnement en Logement Autonome
Rue Moulin en Rhuyff, 20
4830 Dolhain-Limbourg

INTRODUCTION DE LA NOUVELLE GRILLE NORMALISEE OASIS P.P.P. 24 PRISES EN CHARGE

Attendu que :

- Avant notre agrément en P.P.P. 15 situations nous étions agréé en tant que Service Résidentiel 15 situations.
- Nous avons fonctionné pendant 8 ans en tant que P.P.P. 15 situations partagées en deux antennes (antenne liégeoise, antenne Dolhain) avec notamment une population d'adolescents en grande difficulté et des familles multi carencées.
- Deux ans après notre agrément, suite à une recherche étude en collaboration avec la section « Prévention Générale » du SAJ de Verviers, nous avons créé une antenne à Malmédy, dans le cadre d'un projet pilote, pour effectuer 3 prises en charge supplémentaires, sans augmentation de personnel, dans le sud de l'arrondissement judiciaire de Verviers.
- Nous avons fonctionné pendant 6 ans en trois antennes (avec l'antenne Sud) et 18 prises en charge, avec le personnel initialement prévu pour 15 prises en charge, soit les normes pour un S.A.A.E. : 9,5 E.T.P. + 2 x 0,5 Maribel.
- Notre investissement en temps est très important en début de prise en charge mais s'estompe à fur et à mesure de celle-ci.
En effet, notre pratique de responsabilisation du jeune, la mobilisation de sa famille et de son réseau participent à cette économie d'échelle.
- Le manque flagrant de services A.A.J. dans le sud de l'arrondissement judiciaire de Verviers (une seule AMO pour les six communes)
- Le nombre de demandes que nous devons refuser tant du SAJ, que du SPJ et que du TJ.

Constat :

Au vu de notre pratique, nous pouvons affirmer que nous pouvons effectuer plus de prises en charge que celles prévues dans notre agrément.

Ce que nous souhaitons :

Un agrément de 24 prises en charge et, simultanément la reconnaissance de notre antenne Sud à Malmédy pour effectuer des prises en charge dans le sud de l'arrondissement judiciaire de

--	--	--	--	--	--	--	--

Ce qui permettrait de:

A) Subvenir au fonctionnement de l'antenne Sud : 0,00 €/an (inclus dans frais fonctionnement)

B) Valoriser la qualification de certains membres du personnel en rapport au projet pédagogique du service :

a) Directeur barème A à B : coût mensuel supplémentaire : + 267,21 €/mois (hors charges)

b) Rédacteur 16h30 en Econome 13h00 : coût annuel supplémentaire : 0,00 €.

c) 0,5 éducateur cl 1 en 0,5 psychologue : coût mensuel supplémentaire : 359,17 €/mois. (hors charges)

Coût annuel total : $626,38 \times 12 = 7.516,56 + 55\%$ (charges patronales) = 11.650,66 €.

Ratio :

Actuellement pour 15 P.C. nous recevons :

en frais de fonctionnement : $3.795,12 \text{ €} \times 12 = 45.541,44$

en masse salariale : $39.765,90 \text{ €} \times 12 = 477.190,80$

+ programmation salariale 58.615,12

535.805,92

Soit un coût moyen par prise en charge, actuellement de :

$45.541,44 + 535.805,92 = 581.347,36 / 15 = \mathbf{38.756,49 \text{ €}}$

Selon notre demande actuelle d'augmentation de capacité à 24 P.C., nous recevons:

en frais de fonctionnement : $45.541,44 / 15 = 3.036,09 \times 24 = 72.866,30$

en masse salariale : $535.805,92 + 11.650,66 = 547.971,62 \text{ €}$

Soit un coût moyen par prise en charge de :

$72.866,30 + 547.971,62 = 620.837,92 / 24 = \mathbf{25.868,24 \text{ €}}$

**DEMANDE D'AGREMENT EN TANT QUE SERVICE METTANT EN
ŒUVRE UN PROJET PEDAGOGIQUE PARTICULIER (PPP)**

Identification du service

Nom du service : ***ASBL OASIS***

Adresse : ***rue Moulin en Rhuyff, 20***

Code postal : ***4830***

Commune : ***Limbourg***

Téléphone : ***087/76.51.89***

N° de compte et libellé : ***348-0243157-42 ASBL OASIS***

Forme juridique

- ASBL (joindre en annexe copie des statuts publiés au Moniteur belge)
- personne morale de droit public
- établissement d'utilité publique

Identification du pouvoir organisateur :